

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 5 octobre 2023
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 28

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 11/10/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/10/2023 (accusé de réception du 11/10/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Rapport annuel 2022 du médiateur de la ville

—————

Le médiateur de la ville de Quimper soumet à l'assemblée délibérante son rapport pour l'année 2022.

Par délibération du 24 janvier 1997, le conseil municipal a décidé d'instituer la fonction de médiateur.

Par délibération n°50 du 10 décembre 2020, monsieur Joseph LAE a été nommé médiateur de la ville de Quimper, et ce pour une durée d'un an renouvelable.

Conformément à ses missions décrites dans la délibération précitée, le médiateur doit adresser à la maire un rapport sur ses activités.

Vous trouverez ci-joint le rapport correspondant pour l'année 2022.

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel du médiateur de la ville au titre de l'année 2022.